

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Sur convocation en date du 29 mars 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents : Sylvaine DEMANGE, Florence HARTENSTEIN, Catherine TRASSAERT, Francis SIEDLECKY, Stanislas BRUN, Viviane MARGUET, Michèle OLMETA, Catherine JACQUEMIN, Jeanny SCHARBANO, Marie-Madeleine RIBON, Sébastien CHAMBON, Thierry BELLIVIER, Olivier COCHERIL.

Etaient absents :

- Dominique MOLAND qui a donné procuration à Viviane MARGUET
- Séverine MASSON qui a donné procuration à Marie-Madeleine RIBON
- Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Laurent GUYOT
- Alain GAUDÉ qui a donné procuration à Stanislas BRUN
- Céline TEIVA

Madame Sylvaine DEMANGE est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

2019 – 24 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, constatant qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de.....176 906. 38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit 111 906.38 €

2019 – 25 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des trois taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **MAINTIENT** les taux des 3 taxes, soit :
 - Taxe d'habitation 12, 27 %
 - Foncier bâti 14, 34 %
 - Foncier non bâti 32, 94 %

2019 – 26 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 539 419.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 909 644.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 tel que défini ci-dessus

**2019 – 27 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget ZAC du Jonchery
1^{ère} tranche**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 87.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 55 049.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 tel que défini ci-dessus

**2019 – 28 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget ZAC du Jonchery
3^{ème} tranche**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 357 772.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 178 062.71 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 tel que défini ci-dessus

2019 – 29 : Finances – subventions (7.5) : Attribution d’une subvention pour le budget du C.C.A.S. : année 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

- **DECIDE** de verser une subvention au budget du C.C.A.S. pour un montant de ...**20 000.00 €**
- **PRECISE** que ces crédits sont prévus au budget primitif 2019

2019 – 30 : finances – subventions (7.5) : Attribution de subventions aux associations Dommartinoises

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, rappelle au conseil municipal, les critères pris en compte par la commission pour l’attribution des subventions :

- 2 éléments objectifs :
 - La trésorerie dont elles disposent
 - La qualité du partenariat avec la mairie
- 1 élément plus subjectif :
 - L’analyse de l’utilité sociale de l’association.

○ Club de l’Amitié

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, Michèle OLMETA votant contre, Marie-Madeleine RIBON et Catherine JACQUEMIN s’abstenant**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **1 000.00 €**

○ Art et Toiles

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **400.00 €**

○ ASSMATS A LA PAGE

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

Marie-Madeleine RIBON ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **1 500.00 €**

○ KEL TOULOIS

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **400.00 €**

○ Gymnastique volontaire

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **2 400.00 €**

- A.L.D.C.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Florence HARTENSTEIN ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **500.00 €**

- AMS Foot Dommartin les Toul

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **4 000.00 €**

- A.M.C. (Anciens combattants)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Stanislas BRUN ne prenant pas part au vote

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **300.00 €**

- Club cynophile

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... **300.00 €**

- Association familiale

Après en avoir délibéré, **à la majorité**, Sébastien CHAMBON votant contre, Thierry BELLIVIER,
Marie-Madeleine RIBON et Michèle OLMETA s'abstenant

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... **2 500.00 €**
Etant précisé que cette subvention est destinée à financer notamment les feux d'artifice des feux de la
Saint Jean et de la Saint Nicolas.

- Fête de l'Oie

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... **2 800.00 €**

- A.L.P. (Pétanque)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... **400.00 €**

- Mille Eaux (Pêche)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... **1 600.00 €**

○ La Cavalière de Lorraine

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **300.00 €**

○ La Dommartinoise,

Après en avoir délibéré, **à la majorité, Catherine JACQUEMIN s'abstenant**
Michèle OLMETA ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **800.00 €**

2019 – 31 : Finances – subventions (7.5) : attributions de subventions aux associations extérieures

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations extérieures à la commune :

○ Radio Déclic

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de **100.00 €**

2019 - 32 : Fonction publique – Autres catégories de personnels (4.4) : indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale et à Monsieur le Trésorier Principal de TOUL – Année 2018

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

Considérant l'aide apportée par Madame la Trésorière Municipale pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables de la commune pendant 270 jours et l'aide apportée par Monsieur le Trésorier Principal des finances de TOUL qui lui a succédé, pour une gestion de 90 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **FIXE** le taux de ladite indemnité à **50 %** du tarif maximum suivant décompte établi chaque année par la Trésorerie municipale, par référence aux opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre, des trois dernières années.

- **PRECISE** les montants attribués, soit pour l'année 2018 :

- Pour la gestion pendant 270 jours par Madame la Trésorière Principale des finances : 202.82 € bruts, soit 183.23 € nets.
- Pour la gestion pendant 90 jours par Monsieur le Trésorier Principal des Finances : 135.01 € bruts, soit 122.15 € nets.

- Les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

2019 – 33 : Autres domaines de compétences des communes (9.1) : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

CONSIDERANT le non-respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du conseil d'administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019 contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- **DECIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Séance levée à 23 h 09

Délibérations prises en séance publique le 4 avril 2019

2019 – 24 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2018

2019 – 25 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des trois taxes locales

2019 – 26 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget communal

2019 – 27 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche

2019 – 28 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019 : budget ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche

2019 – 29 : finances – subventions (7.5) : Attribution d'une subvention pour le budget du C.C.A.S. : année 2018

2019 – 30 : finances – subventions (7.5) : Attribution de subventions aux associations Dommartinoises

2019 – 31 : Finances – subventions (7.5) : attributions de subventions aux associations extérieures

2019 - 32 : Fonction publique – Autres catégories de personnels (4.4) : indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale et à Monsieur le Trésorier Principal de TOUL – Année 2018

2019 – 33 : Autres domaines de compétences des communes (9.1) : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Pour copie conforme

Le 5 avril 2019

Le Maire,

Laurent GUYOT

